ECOLE JULES RENARD 8, RUE JEAN ROYER 54710 FLEVILLE-DEVANT-NANCY

<u>COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE</u> <u>du Jeudi 20 Octobre 2022– 18h</u>

Enseignantes:

Mmes Cardona, Deshayes, Duhaut, Maire, Renier.

<u>Parents titulaires</u>: Mme Collinet (maman d'Anaé, CP), Mme Tognola (maman de Adel, CM1), M. Petit (papa de Jules, CP), Mme Bissler (maman de Mathilde, CP)

Parents suppléants excusés : Mme Kriegel (maman d'Evana, CE1) et Mme Barcik (maman d'Eugénie, CE2)

Mairie : Mme Pecorari (adjointe)

Excusés:

Mme Doan (IEN), M. Boulanger (maire)

La séance débute à 18h.

ORDRE DU JOUR:

- FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE
- PRESENTATION DU PROJET D'ECOLE
- SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES
- 4. BILAN FINANCIER mairie et coopérative
- TRAVAUX MAIRIE
- 6. PAROLE AUX ELUS
- QUESTIONS DES PARENTS

Introduction:

Tour de table pour se présenter

Je vous remercie toutes et tous pour votre présence à ce premier conseil d'école de l'année 2022-2023.

Les élections des représentants de parents d'élèves n'ont pas pu avoir lieu selon la même configuration qu'à l'habitude car nous n'avons pas reçu de candidature de liste dans les délais impartis. 6 parents se sont ensuite portés volontaires et un tirage au sort a eu lieu mardi 11 octobre pour désigner les 4 titulaires et les 2 suppléants. Le Procès verbal de l'élection des représentants de parents d'élèves est affiché à l'entrée de l'école.

Les représentants de parents d'élèves présents au conseil d'école pour un an sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Ils participent également à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants, en jouant un rôle de médiateur, en donnant leur avis et en émettant leurs suggestions sur le fonctionnement de l'école. Les représentants de parents s'engagent à s'investir au nom de tous les parents, et pour tous les enfants.

Si l'école joue un rôle primordial pour permettre aux élèves de construire un environnement favorisant leur réussite scolaire et leur épanouissement personnel, elle ne peut atteindre seule ces enjeux.

C'est par l'action conjuguée de tous, chacun dans son champ de compétences, enseignants, parents, municipalité, que l'ont peut permettre à l'école de jouer pleinement son rôle.

Le compte-rendu est rédigé pendant le conseil et ensuite, il est donné à lire aux parties présentes pour validation et signature. Cet écrit est ensuite diffusé auprès des parents d'élèves via leurs adresses mail et le site internet de la mairie.

1- FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Effectifs des classes pour l'année scolaire 2021/2022

CP /CE1: 24 élèves (17 CP et 7 CE1) CE1 / CE2: 23 élèves (12 CE1 et 11 CE2) CE2 / CM1: 24 élèves (13 CE2 et 11 CM1) CM1/CM2: 24 élèves (8 CM1 et 16 CM2)

EFFECTIF TOTAL: 95 élèves.

22 enfants de maternelle arriveraient au CP à la rentrée 2023, ce qui porterait les effectifs à 102 élèves. (Soit une augmentation de 6 élèves, avec une moyenne de 25,5 élèves par classe).

Personnel de l'école :

Professeurs des écoles :

CP/CE1: Classe de Mme DUHAUT et Mme MAIRE.

CE1/ CE2 : Classe de Mme RENIER CE2/CM1 : Classe de Mme DESHAYES CM1/CM2 : Classe de Mme CARDONA

- AVS - AESH:

Mme CIGILTEPE est présente pour aider un élève de CE1 porteur de handicap.

- Service Civique:

Cette année, nous avons renouvelé notre proposition d'accueil de jeunes en service civique, nous avons reçu une candidature.

R.A.S.E.D:

Il existe dans l'école un Réseau d'Aide Scolaire pour les Elèves en Difficultés (RASED). Il est composé :

- D'une psychologue scolaire : Mme MAIRE (qui intervient avec l'accord des parents).

Les parents peuvent également la contacter directement au 03 83 25 73 97.

D'une maîtresse spécialisée: Mme MICHEL, qui intervient à la demande des enseignantes: Une fois que l'enseignant/e a repéré les difficultés persistantes d'un élève et a apporté les premières réponses dans la classe, il/elle prend rendez-vous avec les parents pour faire le point, et peut faire appel au réseau d'aides, en rédigeant une demande écrite, qui sera étudiée en synthèse.

Les parents sont informés avant la prise en charge du RASED.

Si l'aide proposée consiste en des entretiens psychologiques individuels ou bilan psychologique, l'accord des parents est indispensable, ces derniers sont contactés directement par la psychologue.

Règlement de l'école

Vote du règlement intérieur

Horaires:

Les horaires de l'école sont rappelés.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45	8h30 - 11h45
13h45 - 16h30	13h45 - 16h30	13h45 - 16h30	13h45 - 16h30

L'ouverture des portes se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit à 8h20 et 13h35.

Les parents sont responsables de leurs enfants après ces horaires. Mais les élèves savent qu'ils peuvent revenir s'il n'y a personne pour les récupérer. Dans ce cas, nous appelons les parents et nous accompagnons les enfants à la garderie qui ne les accepte que s'ils ont complété un dossier d'inscription de manière régulière à l'ACM.

Je rappelle que le plan Vigipirate est toujours en vigueur, en conséquence aucun adulte ne peut entrer dans l'école sans autorisation d'un adulte de l'école.

Protocole sanitaire:

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole.

Le cadre sanitaire ainsi que des documents d'information et de communication (FAQ, infographies, etc.) sont disponibles sur le site du ministère : https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184

Au regard de la situation sanitaire actuelle, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau <u>socle</u> est retenu depuis la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

Ainsi, les cours se déroulent en présence pour l'ensemble des niveaux. Les activités physiques et sportives peuvent se dérouler sans restriction. La limitation du brassage, des regroupements ou des réunions n'est pas requise. Le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves et les personnels. Toutefois, conformément aux recommandations des autorités sanitaires, il demeure fortement recommandé pour les personnes symptomatiques, les contacts à risque, les cas confirmés après leur période d'isolement et les personnes à risque de forme grave.

Le respect des gestes barrières demeure également recommandé, en particulier :

- le lavage régulier des mains ou la mise à disposition de produits hydroalcooliques;
- l'aération fréquente des locaux (10 minutes toutes les heures);
- le nettoyage des sols et des grandes surfaces une fois par jour et une désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

S'agissant de la conduite à tenir suite à la survenue d'un cas confirmé, les règles d'isolement des cas confirmés et de dépistage des contacts à risques sont les mêmes que celles qui s'appliquent en population générale et sont inchangées par rapport à la situation qui prévalait à la fin de l'année scolaire écoulée.

Absences:

Les absences sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître et visées mensuellement par le directeur.

Lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, sans justification au préalable, les personnes responsables doivent, sans délai, prévenir l'école en téléphonant au 03.83.26.36.21 avant 8h20 ou 13h35.

Le répondeur de l'école prend les messages mais n'indique pas la date, si vous y pensez, merci de dire les jours concernés dans votre message.

Une absence d'au moins 4 demi-journées dans le mois sans motif légitime ou excuse valable, fera l'objet d'un signalement auprès de l'Inspectrice de l'Education Nationale.

Retards:

Ils sont également consignés.

Nous insistons sur la gêne occasionnée, d'autant plus avec le nouveau système de clés électroniques, nous ne disposons plus de clé supplémentaire. A chaque fois qu'on sonne à la porte, un enseignant est obligé de sortir de sa classe. Cela pénalise les élèves en premier lieu.

Sécurité PPMS :

Depuis le début de l'année scolaire, un exercice du PPMS a été fait. Au moins 5 sont prévus au total sur l'année.

 Exercice incendie : le 12 septembre (Aucun problème constaté, évacuation dans le calme en 1 min). Le policier municipal était présent.

Les autres exercices à prévoir :

- Un deuxième exercice incendie.

- Deux exercices attentat- intrusion.
- Un exercice de confinement pour risque majeur.

Soutien scolaire

APC (activités pédagogiques complémentaires):

Elles ont été placées à des horaires différents en fonction des disponibilités de chacune (entre 11h45 et 12h15 ou entre 16h30 et 17h30).

L'objectif principal lors de ces APC est d'apporter une aide dans les apprentissages de français et notamment en lecture.

Evaluations Nationales

Des évaluations nationales ont été réalisées durant la deuxième quinzaine de septembre pour les classes de CP et de CE1. Ces évaluations constituent un point d'appui complémentaire aux outils déjà utilisés par les enseignants pour repérer les compétences à travailler prioritairement en français et en mathématiques, et choisir la démarche la plus adaptée à la réussite de chaque élève.

Les enseignantes ont reçu individuellement les familles de chaque élève afin de leur transmettre le bilan commenté de ces évaluations.

Les résultats sont totalement anonymes en dehors de l'école et ne sont pas portés dans le LSUN.

Les enfants repérés en difficultés suite aux évaluations nationales sont les mêmes que ceux qui avaient été ciblés par les enseignants grâce à leurs évaluations personnelles.

En janvier, une deuxième phase de passation d'évaluation aura lieu pour les CP.

Livret scolaire unique : LSUN

Le livret scolaire unique de l'école est semestriel. Comme chaque année, il sera imprimé.

De manière plus générale, le LSUN est utilisé du CP à la 3ème, il permet une meilleure transmission des informations scolaires lors d'un changement d'école en cours de scolarité ou lors du passage entre le CM2 et la 6ème.

• Natation :

Toutes les classes se rendent à la piscine de Laneuveville-dvt-Nancy les lundis de 15h10 à 15h45 :

- Du 12 septembre au 2 décembre 2022 pour les classes de Mme Duhaut et Mme Cardona.
- Du 13 mars au 2 juin 2023 les classes de Mme Renier et Mme Deshayes.

Les transports vers la piscine sont financés par la Mairie.

Le protocole d'accueil à la piscine a été allégé et les classes peuvent à nouveau être mixées dans les vestiaires (un vestiaire filles, un vestiaire garçons).

Activités USEP :

Toutes les classes sont affiliées à l'USEP. (Le financement est assuré par le compte USEP de l'école, la coopérative scolaire, les subventions de la mairie et du conseil départemental). Comme l'année dernière, le bureau est constitué par Mme Cardona : présidente, Mme Deshayes : trésorière et Mme Duhaut : secrétaire.

Coût par élève : 5,95 euros, soit un total de 559,30 euros.

Les enfants bénéficieront de 3 ou 4 activités sportives (encadrées par des moniteurs agréés).

Une tombola (avec vente de tickets) sera organisée durant l'année scolaire. Elle permettra de récolter de l'argent pour financer les transports.

Bibliothèque municipale :

Les séances à la bibliothèque municipale de Fléville ont repris les mardis après-midis, 1 fois tous les 15 jours pour chaque classe.

Tout livre égaré ou abîmé devra être racheté par les familles. Nous rappelons que les livres empruntés sur le temps scolaire soient rendus également sur temps scolaire afin d'éviter tout malentendu.

Règlement intérieur

Présentation du règlement intérieur et vote (pas de modification cette année).

Vote à l'unanimité.

Les parents signent le règlement intérieur. Il est mis en ligne sur le site de la Mairie. Les familles s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter. Ils peuvent en demander un exemplaire papier.

2- PROJET D'ECOLE

Un nouveau projet d'école a été rédigé en 2019 pour 4 ans par l'équipe enseignante. Les trois axes principaux restent identiques :

- Axe 1 : Faire réussir tous les élèves en réduisant les inégalités et en prenant en compte les besoins particuliers de chacun
- Axe 2 : Garantir la continuité des parcours d'apprentissage et la cohérence des enseignements
- Axe 3 : Instaurer un climat scolaire favorisant la réussite

De nouvelles actions seront développées cette année et seront finalisées pour début décembre. Le projet d'école actualisé sera donc à l'ordre du jour du deuxième CE.

3- SORTIES ET ANIMATIONS SCOLAIRES

Sorties ou activités effectuées.

Le protocole sanitaire actuel nous permet d'organiser des sorties.

- Le 23 septembre matin, toutes les classes de l'école ont participé au challenge des Foulées de l'Embanie à Heillecourt. Les élèves ont bien couru et ils sont tous revenus avec une médaille ou une coupe pour les meilleurs d'entres eux. Félicitations à tou-t-e-s!
 - La mairie de Fléville a financé le transport pour cette sortie.
 - Nous remercions les parents qui nous ont accompagnés lors de cette sortie.
- Le 30 septembre, les élèves de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 ont participé à des ateliers sur le thème du Tennis proposés conjointement par l'USEP et le Comité de Tennis de Meurthe et Moselle.
- Le mercredi 5 octobre, l'USEP régionale a organisé, hors temps scolaire, une grande USEPIADE à la Colline de Sion, à laquelle étaient conviés tous les enfants de CM1/CM2 affiliés à l'USEP. Une dizaine d'élèves s'est inscrit et ils ont pu représenter notre école lors de cet événement. Nous remercions vivement le papa d'élève qui s'est porté volontaire pour accompagner ces élèves. Le transport en bus a été financé par l'USEP.
- Dans le cadre de la semaine du goût, le 13 octobre, les CM1/CM2 ont accueilli le boulanger de la boulangerie de Fléville qui leur a appris à confectionner de délicieux petits pains.
- Ce même jour, les CP/CE1 se sont rendus à la Chocolaterie du château de Fléville pour découvrir les procédés de fabrication du chocolat. Les enfants en ont profité pour se régaler en goûtant les différentes variétés de chocolats présentés par Gérard Cunin, le chocolatier du château, ainsi que Léandre et Cassandre Elchardus.
- Des personnes de la maison de la Propreté sont intervenus dans les classes de CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 pour travailler sur le thème du tri des déchets.
- M. Blin-Lacroix membre de l'association FLEUR est intervenu dans la classe de CP/CE1 pour sensibiliser les élèves au tri collectif. Cette association a fait un don de 25 euros à l'école suite à la récolte de nombreux stylos l'an dernier.

De nombreuses autres activités ou animations sont prévues pour les mois à venir.

- Sorties sportives USEP,
- Interventions de l'infirmière scolaire et d'étudiants en médecine sur une thématique particulière,
- Cycle football à destination des CE2/CM1 et des CM1/CM2 dès la rentrée de Novembre
- Concert commenté à la salle Poirel pour les CP/CE1 et CE1/CE2 d'une part et les CE2/CM1 et CM1/CM2 d'autre part.
- Projet poésie avec Corinne Albault, classe de CP/CE1: rencontre le 15 novembre de l'autrice Corinne Albaut en visioconférence dans le but de créer un poème de manière guidée sur le thème de la protection de la nature.

Marché d'hiver

Nous souhaiterions réaliser un marché d'hiver (exposition de productions d'enfants) mardi 13 décembre 2022 après l'école, <u>sous réserve que</u> la situation sanitaire nous le permette. L'année dernière, la situation sanitaire nous avait malheureusement contraints à annuler cet événement tant attendu par les enfants.

A la salle des fêtes de préférence.

Sortie pédagogique avec nuitée :

Pour les raisons que nous connaissons tous, la classe de mer initialement prévue en mai 2020 n'a pas pu avoir lieu. Les nombreuses incertitudes concernant la situation sanitaire qui ne cesse d'évoluer nous ont amenées à redéfinir nos projets.

L'équipe enseignante souhaiterait désormais proposer une sortie scolaire incluant une ou deux nuitées qui concernerait tous les élèves de l'école.

Nous sommes en train de construire un projet pédagogique en lien avec le centre de Clairsapin aux Arrentès-de-Corcieux (88) qui pourrait accueillir tous nos élèves début juin. Des informations complémentaires vous seront prochainement transmises. Du 5 au 9 juin 2023.

Ce projet de sortie engage un budget conséquent. Le devis proposé est de 20 032 euros soit 210 euros par élève. (pension complète pour 3j/2 nuits et animations: 16 000 euros) + 2100 euros de bus + 1932 euros d'animateurs de vie quotidienne (161e/j/animateur de vie quotidienne).

Pour l'instant, la mairie ne peut se positionner définitivement sur le plan financier et proposer davantage que ce qui avait été annoncé lors du 3eme conseil d'école de juin 2022, à savoir 10 000 euros. (sachant les augmentations du coût de la vie et les nombreuses charges qui l'incombent). Mme Pecorari pense que la mairie aura plus de visibilité d'ici décembre 2022. Si on bénéficie de 10 000 euros de subvention de la mairie, le reste à charge est de 105 euros par élève.

Si le coût est trop élevé, il faudra penser à réduire les dépenses (passer à une nuitée, prévoir un premier repas tiré du sac, proposer un étalement des paiements,..) Une maman d'élève propose également de trouver des animateurs bénévoles pour diminuer le coût du séjour envisagé en juin.

Quid des élèves qui ne partiront pas ? Où iront-ils ? Obligation d'accueil ?

4- BILAN FINANCIER mairie et coopérative scolaire

1) Bilan des dépenses de la mairie en 2022.

Cette année encore, nous remercions beaucoup la mairie de Fléville qui a octroyé un budget de 3900€ pour l'achat de fournitures scolaires, 2300€ pour le transport et 2500€ pour le financement d'une sortie scolaire.

2) Bilan des comptes de la coopérative scolaire en 2021-2022

Le bilan de la coopérative scolaire est présenté par Mme Duhaut.

Pour la gestion de la coopérative, l'école est affiliée à l'OCCE, Office Central de la Coopération à l'Ecole (association loi 1901). Les deux mandataires à l'école élémentaire Jules Renard sont Mme Duhaut et Mme Deshayes.

Tous les ans, l'école envoie à l'OCCE le compte-rendu financier de l'année scolaire écoulée.

Auparavant, les comptes sont contrôlés par deux vérificateurs aux comptes qui sont cette année Madame Renier, enseignante non mandataire et Madame Leroy, parent d'élève. Nous les en remercions.

Le bilan au 31 août 2022 est de 2935,13€.

La cotisation demandée aux familles est de 15€ pour un enfant et 12,50€ pour les fratries.

La coopérative peut servir au financement de sorties, de spectacles, d'abonnements, à l'achat de jeux, de petit matériel pour la récréation, ...

5- TRAVAUX MAIRIE

Nous remercions la mairie pour tous les travaux qui ont été effectués cet été.

Les sanitaires existants ont été rénovés et transformés en sanitaires pour filles. L'ancien bureau de direction a été transformé en sanitaires pour garçons.

La salle des maîtres a également été rénovée et accueille désormais une kitchenette toute neuve et de belles portes de placard.

L'infirmerie a été repeinte et une ouverture a été créée permettant l'accès de cette pièce, désormais bureau de direction, à la classe de Mme Duhaut.

De plus, les ampoules des VPI ont été remplacées dans toutes les classes, une alarme PPMS a été installée, un nouveau filet a été installé sur le panier de basket.

Depuis les réaménagements suite aux travaux, les besoins en salles disponibles restent les mêmes qu'avant, c'est pourquoi nous manquons de place et nous sollicitons la mairie pour occuper la salle 3 pendant le temps scolaire. Mme Pecorari propose de voir directement avec M. Lesniack pour l'occupation de cette salle en dehors des créneaux pré-établis.

Nous souhaitons demander à la Mairie :

- L'installation du visiophone et les deux boutons poussoirs (classes 1 et 2) doit avoir lieu pendant les vacances d'octobre, ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée qui doit être aux normes PMR, rue jean Royer. -
- Demande stores classe 6 fenêtres des deux côtés + va-et-vient électrique pour plafonniers (à côté des deux portes)
- Classe 4 : Demander un store banne. Mme Pecorari propose un mur végétalisé (mais apporterait de l'ombre en hiver) ou toile tendue.

6- PAROLE AUX ELUS

RAS

7- REPONSES AUX QUESTIONS DES PARENTS

Proposition de communiquer avec les représentants de parents par mails des parents. La directrice enverra le mot des représentants à tous les parents d'élèves de l'école.

Conclusion:

Nous vous proposons de fixer d'ores et déjà la date du prochain conseil d'école pour que chacun puisse prendre ses dispositions.

2^{ème} conseil d'école : Mardi 31 janvier 2023 à 17h45. 3^{ème} conseil d'école : Jeudi 22 juin 2023 à 17h45.

La séance est levée à 20h.

Mme DUHAUT, Directrice

Mme RENIER, Secrétaire

Représentants des parents

d'élèves